

AFGHANISTAN

Amnesty International condamne le mépris des vies humaines

Index AI : ASA 11/008/2004

ÉFAI

Jeudi 13 mai 2004

DÉCLARATION PUBLIQUE

« Les récentes allégations d'atteintes aux droits humains d'un policier afghan par des soldats américains à Gardez en août 2003 soulignent l'impérieuse nécessité de mener des enquêtes transparentes et responsables sur les violations signalées du respect des droits humains », a déclaré Amnesty International ce jeudi 13 mai 2004. Amnesty International appelle les gouvernements américain et afghan à enquêter sur toutes les morts en détention, notamment celles de deux Afghans détenus par les Américains en décembre 2002 et à rendre publiques les conclusions des enquêtes. Les deux gouvernements doivent veiller à ce que tous les agents des forces de sécurité cités dans des allégations d'actes de torture ou de fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions soient mis à pied en attendant les résultats des enquêtes. Cette mesure doit concerner également toutes les personnes soupçonnées d'être responsables de mauvais traitements à l'égard des prisonniers et de mises en détention au secret pour de longues périodes dans des centres de détention dirigés par des commandants régionaux, comme la prison de Shibarghan, dirigée par le général Dostom, dans le nord de l'Afghanistan.

Amnesty International a également exprimé sa préoccupation à propos du refus opposé à la demande faite récemment par la Commission afghane indépendante des droits humains (*Afghan Independent Human Rights Commission*, AIHCR) de se rendre dans des centres de détention sous contrôle américain en Afghanistan. L'armée américaine a refusé à plusieurs reprises l'accès de ces centres à des organismes indépendants de défense des droits humains, notamment à Amnesty International. Nous demandons aux forces américaines en Afghanistan d'en autoriser l'accès dès à présent. Nous demandons également au gouvernement afghan d'apporter tout son soutien à l'AIHCR pour sa demande d'autorisation d'accès aux centres de détention.

Amnesty International demande aux gouvernements américain et afghan :

- d'ouvrir et de mener des enquêtes sur les atteintes aux droits humains qui se seraient produites à Bagram, Kandahar, Gardez, Shibarghan et tout autre centre de détention en Afghanistan. Ces enquêtes doivent porter sur les centres de détention sous contrôle américain et sous contrôle afghan. Les autorités concernées doivent également rendre public le nombre de personnes détenues dans chaque centre et entreprendre immédiatement une classification des prisonniers ;
- de suspendre de leurs fonctions toutes les personnes accusées d'être responsables d'atteintes aux droits humains, dans l'attente des conclusions d'une enquête et d'éventuelles poursuites pénales et/ou mesures disciplinaires ;
- de mettre un terme à la pratique de la détention au secret et d'accorder aux détenus la possibilité de prendre contact sans délai avec leurs familles et avocats ;
- de veiller à ce que le CICR et autres organisations indépendantes de défense des droits humains, notamment la Commission afghane indépendante de défense des droits humains et Amnesty International, aient accès de façon régulière à tous les lieux de détention ;
- de veiller à ce que les victimes d'actes de torture et de traitements inhumains obtiennent réparation, notamment sous forme d'indemnités comme cela est prévu en droit international.

Complément d'information

Amnesty International a reçu des informations crédibles faisant état d'actes de torture et de sévices infligés à des prisonniers détenus dans des bases militaires américaines en Afghanistan au cours des trente derniers mois. Amnesty International salue les déclarations officielles des autorités américaines qui affirment traiter ces allégations très sérieusement ; toutefois, à ce jour, les principes fondamentaux du droit et relatifs aux droits humains continuent d'être violés.

Depuis les événements du 11 septembre 2001, d'anciens prisonniers détenus sur les bases aériennes sous contrôle américain de Bagram et Kandahar en

Afghanistan ont témoigné auprès d'Amnesty International avoir été victimes d'actes de torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants lors de leur détention en Afghanistan aux mains des forces américaines. Un ancien détenu de Guantánamo a raconté, en février 2004, à Amnesty International, sa détention à Bagram et Kandahar en 2002. Son témoignage fait écho à celui d'autres anciens détenus qui affirment avoir été enchaînés et menottés de façon excessive et cruelle, privés de sommeil, condamnés à rester les yeux bandés et forcés de ramper à quatre pattes de leur cellule à la salle d'interrogatoire. Aucun de ces anciens détenus n'a eu la possibilité de contester la légalité de sa détention, de consulter un avocat ou de prévenir sa famille et aucun n'a comparu devant une instance judiciaire. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>